

ORDINE OSPEDALIERO | di
SAN GIOVANNI DI DIO



BÉNÉVOLAT INTERNATIONAL

MISSIONI E COOPERAZIONE INTERNAZIONALE



ORDINE OSPEDALIERO | di
SAN GIOVANNI DI DIO

BÉNÉVOLAT INTERNATIONAL

Introduction

Le service de bénévolat international a pour but de favoriser les expériences de coopération bénévole dans les différents centres socio-sanitaires de l'Ordre Hospitalier de Saint Jean de Dieu en Amérique Latine, en Asie-Pacifique et en Afrique.

Les bénévoles participent à la mission sanitaire, sociale et éducative des centres de l'Ordre. Ils contribuent également à la sensibilisation au développement, donnant une direction au courant de solidarité ainsi généré, pour la création de structures plus justes et plus humanisées.

Nous sommes convaincus qu'une coopération positive pour le développement solidaire ne saurait se limiter à la fourniture de ressources matérielles, bien que celles-ci soient nécessaires. La contribution au développement de la santé et du bien-être social dans les pays les plus pauvres doit promouvoir des comportements solidaires, en tant qu'expérience directe : rencontre sur un pied d'égalité ; dialogue et échange de connaissances, valeurs et styles de vie ; contact étroit avec la réalité sociale, politique et économique des pays où sont présents les centres de l'Ordre accueillant des bénévoles, ce qui assure un enrichissement réciproque.

Les bénévoles sont des hommes et des femmes prêts à offrir leur temps et leur travail dans les centres de l'Ordre de Saint Jean de Dieu, des personnes avec des expériences personnelles et professionnelles compatibles avec les principes et les besoins des centres. Ils seront toujours libres de choisir s'ils souhaitent collaborer avec l'Ordre ou non.

Lors de la demande de bénévolat international à l'Ordre, les critères suivants devront être respectés :

Critères généraux du bénévolat

- La priorité sera donnée aux professionnels et aux bénévoles des œuvres de Saint Jean de Dieu ; aux étudiants en dernière année des Écoles de soins infirmiers et de physiothérapie de l'Ordre ; aux assistants sociaux, aux éducateurs sociaux et à d'autres collaborateurs.
- Formation et expérience dans le domaine sanitaire, social ou psychopédagogique (mais pas exclusivement).

- Période de séjour minimum : 3 mois.
- Langue : la connaissance de la langue du pays dans lequel se déroulera le bénévolat est obligatoire (espagnol, anglais, français, portugais).
- Le voyage aller-retour sera à la charge du bénévole ou de son sponsor.
- Le centre de destination fournira la pension complète.
- Le centre ou l'Organisation qui envoie le bénévole et en est responsable souscrit une assurance couvrant la période du séjour dans le centre d'accueil.

Procédures d'admission des bénévoles

- ❑ Accueil du candidat et informations sur le bénévolat de l'Ordre.
- ❑ Entretien avec le coordinateur des bénévoles.
- ❑ Présentation de la fiche de préinscription et du Curriculum Vitae.
- ❑ Évaluation du candidat d'après les critères établis par l'Ordre.
- ❑ Demande d'accueil du bénévole dans un centre correspondant à son profil. Le centre en question recevra des informations sur le candidat (CV, durée du séjour, data d'arrivée approximative, etc.).
- ❑ Le centre communiquera rapidement au coordinateur des bénévoles sa décision d'accepter ou de refuser la demande du candidat bénévole.
- ❑ Le candidat sera informé de la décision du centre. En cas d'acceptation de la demande, nous procéderons avec les procédures obligatoires.
- ❑ Signature d'une déclaration d'engagement entre l'Ordre et le bénévole, qui accepte ainsi les conditions du bénévolat.
- ❑ La date d'arrivée du bénévole est communiquée au centre choisi.

Conditions financières

- ◆ Par définition, le bénévolat est effectué gratuitement. Le bénévole ne percevra donc aucune rémunération pour sa collaboration avec le Centre.
- ◆ Le bénévole prend en charge les frais de voyage (aller-retour), les frais de visa (le cas échéant) et de vaccinations, si celles-ci sont demandées par le pays de destination.
- ◆ Le centre de destination fournit l'hébergement et la restauration.
- ◆ L'Organisation ou le Centre qui envoie le bénévole souscrit une assurance couvrant les frais dus à d'éventuels accidents pendant le voyage et le séjour du bénévole dans le Centre de destination.

Autres considérations

- Les demandes des bénévoles souhaitant partir dans l'année doivent parvenir à l'Ordre au moins 6 mois avant la date demandée.
- Pourront être considérés comme bénévoles de l'Ordre uniquement les personnes correspondant au profil demandé, respectant les procédures d'admission visées ci-dessus, disponibles à effectuer les services demandés par l'Organisation du pays d'origine et prêts à suivre des cours de formation spécifiques.

- En cas de non-respect de l'engagement pris, les responsables du Centre pourront mettre fin au bénévolat dans le Centre.
- L'Ordre enverra des bénévoles uniquement dans les centres en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique Latine ayant manifesté explicitement leur volonté de les accueillir.
- L'ordre se réserve le droit d'accepter ou de refuser les candidats en fonction des positions disponibles à ce moment-là, de leurs caractéristiques ou du profil demandé par les centres de Saint Jean de Dieu en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique Latine.

Rome, le 25 mai 2015



ORDINE OSPEDALIERO | di
SAN GIOVANNI DI DIO

BÉNÉVOLAT INTERNATIONAL

FICHE DE PRÉINSCRIPTION

DONNÉES PERSONNELLES

Prénom :	Nom :
Pièce d'identité :	Âge :
Adresse :	C.P.:
Ville :	Téléphone :
e-mail :	
Formation/Profession :	
Lieu de travail/de formation :	
Expériences professionnelles ou de bénévolat :	

QUESTIONNAIRE

1. De quelle manière agissez-vous pour améliorer la réalité sociale qui vous entoure ? Effectuez-vous une activité à caractère social en dehors de votre travail ?

2. Avez-vous déjà travaillé en tant que bénévole ? Au sein de quels groupes ou organisations ? Dans quels domaines ?

3. Comment avez-vous connu l'Ordre ? Pourquoi l'avez-vous choisi pour effectuer un service de bénévolat international ?

4. Connaissez-vous le fonctionnement d'un Centre des Frères de Saint Jean de Dieu ?

5. De quelle manière contribuez-vous à résoudre les problèmes des pays les plus pauvres ?

6. Indiquez au moins trois raisons pour lesquelles vous souhaitez offrir votre bénévolat dans un pays pauvre par le biais de notre Ordre. Qu'attendez-vous de cette expérience ?

7. Par leur travail, les bénévoles contribuent au développement des pays pauvres. A votre avis, quels sont les critères les plus importants pour une expérience de bénévolat dans les pays du Sud du monde ?

8. Autre...

INFORMATIONS CONCERNANT LE VOYAGE

Pays de préférence :

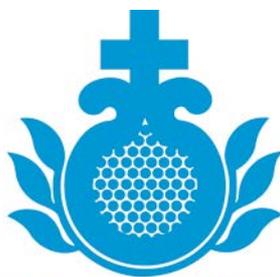
Mois disponibles :

Langues parlées :

Envoyer la fiche complétée à :

Département du Bénévolat
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX@XXXX.XX

C/ XXXXXXXXXXXXXXX, X
XXXXXXXXXXXXXXXX



ORDINE OSPEDALIERO | di
SAN GIOVANNI DI DIO

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT À ŒUVRER EN TANT QUE BÉNÉVOLE INTERNATIONAL AU SEIN DE L'ORDRE HOSPITALIER DE SAINT JEAN DE DIEU

Le (la) soussigné(e)

NOM ET PRÉNOM :	
LIEU ET DATE DE NAISSANCE :	PIECE D'IDENTITÉ
ADRESSE :	
VILLE :	Région :
TEL. :	e-mail :

Déclare

*** Qu'il (elle) agira en tant que bénévole auprès de :**

Centre :
Lieu :
Pays :

conscient qu'il s'agit d'un centre confessionnel catholique dirigé par l'Ordre Hospitalier de Saint Jean de Dieu, pendant la période suivante :

Du

Jour :	Mois :	Année :
--------	--------	---------

Au

Jour :	Mois :	Année :
--------	--------	---------

*** Que les services fournis sont totalement bénévoles et ne donneront droit à aucun salaire.**

*** Que les frais de voyage (aller et retour) seront à sa charge, ainsi que les frais de départ (visas et vaccinations).**

*** Accepter que le Centre qui l'hébergera (centre d'accueil) pourvoie la pension complète pendant toute la durée de la coopération.**

*** Être couvert par une assurance, souscrit avec la Compagnie, sur toute la période du bénévolat dans le centre d'accueil, événements extérieurs au bénévolat exclus.**

*** S'engager, auprès du centre d'accueil, à :**

1. Respecter les us et coutumes du lieu et du Centre.
2. Respecter le règlement intérieur du Centre : tâches confiées, procédures, horaires, visites, etc.
3. Respecter les dispositions suivantes du Centre, concernant les sorties et les jours de repos :
 - Toutes sorties à l'extérieur de la ville où se situe le Centre d'accueil (pendant les jours de repos, les week-ends ou jours fériés locaux) devront être préalablement signalées au responsable désigné du Centre, et, si nécessaire, le bénévole devra signer un document prévu à cet effet par le Centre d'accueil.
 - Si le bénévolat dans le centre d'accueil dure 3 mois, le bénévole aura droit à une période de repos de 5 jours consécutifs après au moins un mois et demi de permanence dans le Centre.
 - La période de repos devra être préalablement définie avec le responsable désigné du Centre d'accueil.
4. Respecter les principes et l'identité religieuse du Centre d'accueil, en étant conscient qu'en cas de non-respect de ces dispositions les responsables du Centre pourront terminer le bénévolat et la permanence dans le Centre, et décider du retour du bénévole dans son pays d'origine.

*** S'engage, dans le respect des dispositions actuelles de l'Ordre en matière de bénévolat :**

1. À se mettre en contact avec le responsable des bénévoles de l'Institut ou de l'Organisation qui l'envoie (pays de provenance) tous les 15 jours au moins pour un suivi du bénévolat.

2. À élaborer un bref rapport, à la fin de la coopération, sur l'expérience vécue et à la transmettre au responsable des bénévoles du Centre ou de l'Organisation de référence.
3. À participer à une réunion avec le responsable des bénévoles au siège de l' Organisation ou du Centre de référence, une fois rentré(e) dans le pays d'origine, afin d'évaluer ensemble et individuellement l'expérience vécue.
4. À accepter les conséquences découlant du non-respect des règles susmentionnées.

Lu et signé à le

Signature du (de la) bénévole